

Règlement d'attribution des aides LEADER Monts d'Ardèche à l'ingénierie de projet

Bénéficiaires

Communautés de communes prioritairement

Définition de l'ingénierie de projet

L'ingénierie de projet recouvre ici l'ensemble des moyens humains, des outils et des méthodes qui sont mobilisés sur un territoire donné au service de projets de développement rural qui concourent au maintien et à l'accueil d'actifs.

Objectifs opérationnels

Le présent règlement vise à garantir le respect des finalités du programme dans le soutien apporté à l'ingénierie de projet, LEADER n'ayant pas vocation à financer ce qui relève du fonctionnement classique des structures mais à :

- favoriser l'émergence de projets structurants en faveur du maintien et de l'accueil d'actifs ;
- innover, professionnaliser et pérenniser l'ingénierie au service du maintien et de l'accueil d'actifs.

Modalités d'accompagnement

Afin d'accompagner au mieux les territoires qui seront soutenus en matière d'ingénierie de projet, le PNR des Monts d'Ardèche / GAL Monts d'Ardèche a sollicité le CRDR, qui, dans le cadre de ses missions de service public autour de l'appui à la professionnalisation d'agents de développement, interviendra dans le dispositif d'accompagnement.

→ Le demandeur = le maître d'ouvrage :

- sollicite le PNR / GAL sur un projet
- formalise avec le PNR une note descriptive du projet et une 1^{ère} ébauche de profil des besoins en tâches et en ressource humaine (profil de missions*), en intégrant, dès cette étape, la question de la durée du projet et de sa pérennisation
- sollicite, dans le cas d'un financement Leader, un avis d'opportunité du GAL
- finalise le profil de missions et si nécessité d'embauche, la fiche de poste** et l'annonce*** avec le CRDR
- dépose une demande de subvention Leader et obtient, le cas échéant, un avis favorable en programmation
- alimente avec l'appui du CRDR, l'annexe technique de la convention soit le cahier des charges (profil de missions et fiche de poste, suivi du temps passé****, état d'avancement du projet) et signe la convention d'attribution de la convention,
- recrute et embauche l'agent de développement
- anime le projet et rend compte de son avancement, en lien avec le PNR, et renseigne les outils de suivi (suivi du temps passé et état d'avancement du projet)
- prévoit la prise de poste avec le CRDR et permet la professionnalisation de l'agent de développement embauché (plan de formation, immersion dans un relais local des Sites de proximité afin de faciliter l'échange d'expérience) en lien avec le CRDR
- anticipe la fin du projet et la suite à donner à ce dernier et sollicite le CRDR quant à la pérennisation de l'emploi et à l'avenir de l'agent de développement

→ L'accompagnateur = le PNR / le GAL :

- accompagne le maître d'ouvrage dans la formalisation du projet et l'identification des besoins en terme d'ingénierie de projet qui en découlent,
- participe à la définition du profil de missions, la fiche de poste, la prise de fonction et au recrutement (audition comprise)

- suit le projet dans sa mise en œuvre opérationnelle (y compris état d'avancement) et favorise l'échange d'expériences
- accompagne le maître d'ouvrage dans sa réflexion sur la suite à donner au projet (pérennisation ou non)

→ L'appui technique = La Plate-Forme régionale développement rural (CRDR et fonction relais local des Sites de proximité) :

- intervient sur la formalisation du profil de missions, de la fiche de poste et de la prise de fonction
- contribue à la réalisation du cahier des charges
- accompagne le maître d'ouvrage dans ce qu'il faut mettre en œuvre pour le recrutement ; il ne participe pas à l'audition
- participe à la professionnalisation de l'agent embauché (prise de fonction, plan de formation, mobilisation de la fonction relais local des Sites de proximité afin de faciliter l'échange d'expérience...)

Documents à renseigner pour pouvoir bénéficier de l'aide

- Formulaire LEADER simplifié pour avis en opportunité au GAL (ce formulaire comprend une partie descriptive qui présentera le projet et sa durée)
- Profil de missions, fiche de poste et modalités de prise de fonction
- Formulaire complet LEADER pour instruction et programmation
- Suivi du temps passé : ce document permettra d'identifier en amont les actions à mettre en œuvre dans le cadre du projet ; il servira ensuite d'outil pour vérifier l'affectation des moyens
- Etat d'avancement du projet : listant les actions, les outils, la gouvernance, le calendrier, les indicateurs d'évaluation, etc... cet état permettra d'offrir une vision claire et rapide de l'état d'avancement du projet

Engagements des partenaires

→ Engagements du maître d'ouvrage :

- Le maître d'ouvrage s'engage à solliciter dès que besoin l'accompagnement du PNR / GAL et du CRDR dans les différentes étapes de son projet
- Le maître d'ouvrage est l'employeur de l'agent de développement qui sera recruté
- Le maître d'ouvrage s'engage à professionnaliser l'agent de développement recruté : formations, voyages d'études, échange d'expériences (cf. par exemple la fonction de relais local des Sites de proximité) ;
- Le maître d'ouvrage s'engage à conduire une réflexion sur la pérennisation de l'opération et de l'ingénierie (comment réunir les conditions de la pérennisation) ;

→ Engagements du PNR / GAL :

- Le PNR / GAL s'engage à accompagner le maître d'ouvrage dans toutes les étapes de son projet (amont, mise en œuvre et aval) ;
- Le PNR / GAL s'engage à participer au jury de recrutement de l'agent de développement ;
- Le PNR / GAL a la responsabilité de veiller à l'adéquation entre le projet retenu et sa mise en œuvre ainsi qu'au respect de ses engagements par le maître d'ouvrage ;

→ Engagements de la Plate-Forme :

- Le CRDR accompagne le maître d'ouvrage employeur sur la formalisation du profil de mission, la fiche de poste, la prise de fonction, le cahier des charges, le recrutement et la professionnalisation de l'agent de développement recruté selon les moyens dont il dispose et en fonction des places disponibles ;
- Que ce soit vis-à-vis de l'employeur ou de l'agent de développement, la Plate-Forme agit sous le sceau de la confidentialité et n'est pas redevable au PNR / GAL des échanges qu'il peut avoir dans le cadre de ses missions ;
- Dans le cadre du parcours de professionnalisation et du transfert d'expériences qu'il sera à même de proposer, le CRDR mobilisera entre autre la fonction relais local des Sites de proximité.

Dépenses éligibles

- Salaires et charges
- Petits investissements (matériel informatique, petit matériel, ouvrages...)
- Communication
- Formation
- Prestations extérieures (expertise, aide à la formalisation, accompagnement de projet, animation, évaluation, appui technique...)
- Voyages d'études

Durée et intensité de l'aide

La durée du projet est définie en fonction des besoins du projet, en accord avec le GAL. L'intensité de l'aide relève de la décision du Comité de programmation du GAL.

Définitions

* **Profil de missions** : les tâches à mettre en place et les compétences nécessaires pour le faire

** **Fiche de poste** : profil de missions plus synthétique, précision sur le temps de travail, le contexte et les compétences recherchées

*** **Annnonce / Offre d'emploi** : fiche de poste synthétisée

**** **Suivi du temps passé** : système de notation par quart ou demi journée des activités de l'agent selon une codification qui permette de mesurer réellement la nature des activités effectivement réalisées